Lien : les petits gars bizarres à éviter du Logiciel Libre

9 sept. 2026

3

Posté par **Krunch** (**courriel**, **site web personnel**) le 09 septembre 2026 à 20:41.
Étiquettes : **foss**, **politique**, **technofascisme**, **curtis_yarvin**

https://drewdevault.com/weird-guys/

(19 commentaires).

Se connecter

Proposer un contenu

Identifiant
Identifiant

Mot de passe
Mot de passe

☐ Connexion automatique

Se connecter

Pas de compte ? S'inscrire…

# Liste à la Prévert

Posté par **inkey** le 09 septembre 2026 à 22:46.
Évalué à 10 (+14/-1).

Je suis déjà tombé sur cette liste et je la trouve à la fois peu pertinente (c'est quoi l'intérêt ?) et complètement bancal (mettre Stallman à côté d'authentique nazi, je trouve ça douteux).

D'ailleurs le petit twist, c'est que l'auteur lui-même pourrait faire parti de la liste, vu qu'il à eu le droit à son lot de scandale: https://dmpwn.info/

Bref, surtout ne laissez pas un gars bizarre vous expliquer quel gars bizarres il faut éviter ou non, faite votre propre opinions sur des faits et passer votre vie à autre chose qu'à chercher des embrouilles à des gens que vous verrez jamais en vrai.

Répondre

### [^] # Re: Liste à la Prévert

Posté par **Faya** le 09 septembre 2026 à 23:21.
Évalué à 10 (+10/-2). Dernière modification le 09 septembre 2026 à 23:22.

> mettre Stallman à côté d'authentique nazi, je trouve ça douteux

Si on lit ce qui accompagne chaque nom, c'est assez évident que Stallman n'est pas accusé d'être nazi. Je ne vois pas le soucis.

> faite votre propre opinions sur des faits

Les affirmations sont sourcées et ça m'a permis de me mettre à jour sur certains mainteneurs. Donc je ne trouve pas la page inutile. Et merci à toi pour la mise à jour sur l'auteur.

> passer votre vie à autre chose qu'à chercher des embrouilles

Chercher des embrouilles, certainement pas. Mais éviter de leur faire de la pub ouais.

Répondre

### [^] # Re: Liste à la Prévert

Posté par **raphj** (**site web personnel**) le 09 septembre 2026 à 23:57. Évalué à 5 (+5/-2). Dernière modification le 10 septembre 2026 à 00:01.

Autant je ne suis pas un grand fan de la position de Drew envers rms et en particulier pas fan de son Stallman Report (même si rms n'est pas tout rose non plus), autant :

> vu qu'il à eu le droit à son lot de scandale: (SNIP)

… C'est une campagne de harcèlement contre Drew Devault qu'il vaut mieux ne pas propager à mon avis. Discussion récente à ce propos : https://linuxfr.org/users/dark_moule/journaux/omarchy-et-hyprland#comment-2030723

Répondre

#### [^] # Re: Liste à la Prévert

Posté par **Misc** (**site web personnel**) le 10 septembre 2026 à 08:52. Évalué à 8 (+5/-0). Dernière modification le 10 septembre 2026 à 08:52.

> C'est une campagne de harcèlement contre Drew Devault qu'il vaut mieux ne pas propager à mon avis

Ok, c'est pas encore vendredi, mais je vais mordre à l'hameçon, qu'est ce qui fait que dans un cas (le drew report), c'est une campagne de harcèlement, et dans l'autre (le rms report) ça ne l'était pas ?

Parce que je suis d'accord que RMS n'est pas tout rose, mais je pense que Drew est clivant à dessein. J'irais pas jusqu'à dire qu'il y a du narcissisme parce que je suis pas psy, mais à un moment, quand tu fais en sorte d'attirer l'attention sur toi, c'est un peu le mot qui me vient à l'esprit parce que j'en ai pas d'autres.

Et la liste pointé par le lien, ça me semble être le même genre de manœuvre d'agitateur que son annonce de sitting. La preuve, c'est qu'en début de document, il cite une autre liste qui n'est pas devenu virale, c'est bien signe que c'est pas le contenu qui compte mais le fait que quelqu'un a fait en sorte que ça devienne viral.

Et on peut d'ailleurs aussi contester le fait que ça soit centré sur le logiciel libre quand certains n'ont rien fait dans le libre. Andy Yen a fondé Proton, mais Proton fait pas vraiment du logiciel libre (sinon, autant mettre Disney et Microsoft dans les boites du libre). Jack Dorsey a pas écrit de logiciel libre non plus. Jeff Geerling a fait des vidéos sur les raspberry pi, c'est pas exactement non plus du logiciel libre. Et pareil pour Michael B. Paulson ou Vincent Canfield, ça sent quand même le remplissage.

Répondre

##### [^] # Re: Liste à la Prévert

Posté par **raphj** (**site web personnel**) le 10 septembre 2026 à 09:32. Évalué à 3 (+2/-1).

> Ok, c'est pas encore vendredi, mais je vais mordre à l'hameçon, qu'est ce qui fait que dans un cas (le drew report), c'est une campagne de harcèlement, et dans l'autre (le rms report) ça ne l'était pas ?

Je l'ai dit, je ne suis pas fan du Stallman report. En fait c'est même plutôt un euphémisme.

Je suppose que Drew a un peu récolté la tempête avec le Drew report en semant le vent (le Stallman report). Le premier ressemble à une caricature du (et une réaction au) second.

Répondre

#### [^] # Re: Liste à la Prévert

Posté par **David Demelier** (**site web personnel**) le 10 septembre 2026 à 09:17. Évalué à 3 (+2/-1).

Je ne suis pas d'accord. Mettre un nom sur un site web c'est aussi déjà considérée comme une campagne de harcèlement. Et quand on écrit un document entier sur Stallman sans mettre l'auteur (à l'origine) il faut s'attendre à un retour de baton. Je vois pas en quoi le Stallman report est moins une campagne de harcèlement que le Devault report.

Afficher des faits c'est une chose, harceler en est une autre.

--

AI is a mental disorder

Répondre

##### [^] # Re: Liste à la Prévert

Posté par **raphj** (**site web personnel**) le 10 septembre 2026 à 09:35. Évalué à 2 (+1/-1).

> Je vois pas en quoi le Stallman report est moins une campagne de harcèlement que le Devault report.

Le Stallman report, c'est pas génial non plus, hein, et je ne pense pas qu'on devrait le diffuser non plus.

Répondre

### [^] # Re: Liste à la Prévert

Posté par **pulkomandy** (**site web personnel**, **Mastodon**) le 10 septembre 2026 à 08:26. Évalué à -3 (+2/-8).

# Choses louches, et il y pourrait y avoir dans cette liste au moins une occurrence de harcèlement avec diffamation par fabrication

Posté par **Thomas Debesse** (**site web personnel**, **Mastodon**) le 10 septembre 2026 à 03:27. Évalué à 6 (+8/-5).

Dans la liste je trouve des arguments très… bizarres, et il pourrait y avoir dans cette liste au moins un cas de harcèlement avec diffamation par fabrication selon la loi française (et c'est du pénal, en l'occurrence).

Par exemple pour Andreas Kling un argument est « *Il a publié un message de soutien à Charlie Kirk après son assassinat* ». Je ne vois vraiment pas en quelle circonstance il serait louche de publier un message de soutien à une victime d'assassinat. Parce qu'en fait c'est encore un comportement normal même quand les personnes assassinées sont des ordures.

Imaginez que Lénine avait été assassiné et que Staline avait exprimé un message de soutien à son camarade (ou à sa famille, etc.), ça aurait été parfaitement humain et normal. Après si vous pensez que les comportements de Staline ou de Lénine sont problématiques (exemple: déportation en camps de travail, exécutions sommaires) vous pouvez simplement lister ces choses directement. Vous n'avez pas besoin de vous offusquer du message de soutien en raison de l'assassinat.

Au mieux le soutien est un signal, mais ça s'arrête-là. Par exemple si Hitler avait été assassiné et que Göring avait exprimé un message de soutien, cela aurait été une invitation à juger les actes de Göring (et j'aurai été le premier à exprimer de la prudence à cause d'une telle manifestation), mais à ce moment les actes auraient été accablants (et suffisants) de toute façon.

Le déshonneur par association est la construction qui permet les discriminations racistes par exemple. Donc si un simple acte de charité universelle comme exprimer un soutien après un assassinat est déjà condamnable, si le simple fait de se reconnaître de la même humanité est déjà condamnable par association, je ne veux pas savoir avec quelle intensité vous discrimineriez les gens qui peuvent partager la même religion, la même couleur de peau, ou vivre sur le même territoire, pour ce simple fait.

Puisque Drew propose de discriminer quelqu'un, je préférerai qu'il soutienne sa proposition par des faits autres que le plus universel des messages de deuil face à la mort, et face à une mort brutale et imprévisible.

De plus je suis allé voir le message de soutien en question et ça dit simplement « *Repose en paix, Charlie Kirk. J'espère que bien d'autres mordus de débat poursuivront sa mission : amener les jeunes à s'exprimer par les mots plutôt que par les poings.* », bref rien d'autre qu'une variante de « *la mort c'est triste, faites l'amour pas la guerre* ».

Je ne m'exprimerai pas sur les autres points qu'il reproche à Andreas Kling, ce point-là étant à mon avis la chose douteuse la plus évidente dans l'exposé de Drew DeVault. Drew a le droit d'avoir ses désaccords de toute façon et de les exprimer. Mais utiliser un message de deuil universel pour motiver une discrimination, c'est bizarre.

Une autre chose très bizarre c'est pour Jeff Geerling. L'intégralité de l'argumentaire de Drew contre Jeff est douteux. Le premier argument est « *Jeff est un Catholique* ». Ça ressemble à de la discrimination à caractère religieux là… Le commentaire continue sur le fait que Jeff Geerling adopte une opinion catholique (défendre l'inviolabilité de la vie de l'être humain à toute les étapes de son développement, ce qui inclus la vie in utero). C'est pas comme si Jeff posait des actes mauvais contre d'autres personnes (comme les harceler, les frapper, ou que sais-je), non, rien de ça. Il n'est même pas reproché à Jeff d'encourager à une quelconque discrimination contre des personnes (ce que semble faire Drew envers Jeff).

Mais surtout ce qui arrive immédiatement ressemble à une diffamation de la part de Drew envers Jeff.

Drew prétend que Jeff « *a soutenu qu'une prédisposition génétique à l'homosexualité n'était pas acceptable* ». En fait j'ai été piqué de curiosité parce que cette (supposée) citation est mal construite. Il manque objectivement des bouts et donc l'ambiguïté est très profonde. La chose manquante de la citation la plus évidente est le « *pour* » de l'acceptabilité. Si je vous dis « *l'urine est acceptable* », ça ne veut rien dire en soi et votre opinion pourra changer du tout au tout s'il s'agit d'instructions pour des toilettes ou pour votre carafe d'eau. Donc déjà, avant de constater la diffamation, on peut constater la fabrication, de la part de Drew.

Je suis allé voir l'article de Jeff, et ce n'est en fait même pas ce qu'il dit. Il y aurait donc fabrication, mais aussi déformation et cela produirait une diffamation.

Pour le coup, le fait que l'article de Jeff soit vieux de 15 ans et pourrait ne pas exprimer son opinion actuelle pourrait être un argument intéressant, mais en fait il y a de toute façon une différence fondamentale entre ce que Jeff avait dit et ce que Drew prétend que Jeff a dit.

Dans son article, ce que Jeff avait dit ne pas être acceptable n'est ni la prédisposition génétique, ni l'homosexualité, mais un raisonnement utilisé dans un texte qui traite de ces deux concepts.

Il se trouve que l'article de Jeff est un exercice d'identification, d'explication et d'invalidation de procédés sophistiques dans un texte qu'il a lu.

Le premier des sophismes auquel Jeff répond est la phrase « *Ces choses relèvent de la foi, et non de la science ou de la raison* » et Jeff rappelle que cette prétendue opposition entre foi et raison est artificielle et fausse, rappelant « *l'unité de la personne humaine* », et donne comme exemple que la sexualité humaine, la psychologie, la physiologie et même les idées inspirées par la foi sont intégralement soumises à une compréhension rationnelles.

Le deuxième sophisme auquel Jeff répond c'est la prétention qu'une prédisposition génétique est un argument moral en faveur d'un comportement ainsi prédisposé. Il dit que :

> Une prédisposition génétique à [quelque chose] ne fait pas de celle-ci une chose « bonne », un « droit » ou même quelque chose d'« acceptable » pour certaines personnes. Tout comme pour n'importe quel autre comportement humain, il convient d'adopter une perspective plus large pour juger de la moralité d'une action ou d'un comportement humain — y compris le fait d'agir selon cette tendance_ ».

Il se trouve que dans ce cas précis Jeff répond à une conversation initiée par d'autres et où la « quelque chose » (qu'il n'a pas choisie) est l'homosexualité. Il précise que son argument s'applique à toute autre chose. Jeff propose un protocole rationnel d'évaluation morale, il se trouve que le contexte dans lequel il a identifié l'erreur de raisonnement est spécifique, mais son protocole est générique.

Par exemple on pourrait mettre en œuvre le protocole que Jeff propose en écrivant aussi :

> Une prédisposition génétique à pouvoir manger de la chantilly ne fait pas de celle-ci une chose « bonne », un « droit » ou même quelque chose d'« acceptable » pour certaines personnes. Tout comme pour n'importe quel autre comportement humain, il convient d'adopter une perspective plus large pour juger de la moralité d'une action ou d'un comportement humain — y compris le fait d'agir selon cette tendance à manger de la chantilly_ ».

ou encore :

> Une prédisposition génétique à allumer des feux ne fait pas de celle-ci une chose « bonne », un « droit » ou même quelque chose d'« acceptable » pour certaines personnes. Tout comme pour n'importe quel autre comportement humain, il convient d'adopter une perspective plus large pour juger de la moralité d'une action ou d'un comportement humain — y compris le fait d'agir selon cette tendance à allumer des feux_ ».

Je fais exprès de décliner un truc apparemment bon (manger de la chantilly) ou apparemment mauvais (allumer des feux) car Jeff précise bien « *tous les comportements humains* ».

Si vous êtes d'accord avec le fait qu'une prédisposition à manger de la chantilly ou à mettre le feu à des forêts ou toute autre chose n'est pas recevable comme argument pour juger de la moralité de manger de la chantilly ou de mettre le feu à des forêts, alors vous êtes candidat pour la une telle liste (et candidat à ce qui me semble être une diffamation).

Car dire « *Une prédisposition génétique à manger de la chantilly ne fait pas de celle-ci une chose « bonne », tout comme pour n'importe quel autre comportement humain, il convient d'adopter une perspective plus large pour juger de la moralité d'une action* » inclus aussi l'homosexualité, et Drew pourrait fabriquer le même genre de fausse citation par transformation, et vous nuire et appeler à votre discrimination. Par exemple quelqu'un pourrait dire « machin a soutenu qu'une prédisposition génétique n'était pas acceptable, même pour l'homosexualité ».

De même, si vous acceptez que l'existence d'une incompatibilité de la chantilly avec une prescription médicale peut vous faire changer d'avis sur la moralité de manger de la chantilly, ou que la nécessité pour un pompier d'allumer volontairement une zone de végétation pour créer une bande déjà brûlée et ainsi stopper ou ralentir la progression d'un incendie en privant le feu de combustible peut vous faire changer d'avis sur la moralité d'allumer des feux, alors vous validez le protocole de Jeff et partagez sa conclusion quand il dit qu'« *il convient d'adopter une perspective plus large pour juger de la moralité d'une action ou d'un comportement humain* ».

En fait dans cet article Jeff ne donne aucune opinion personnelle sur l'homosexualité. Il a lu une conversation qui en parlait, et a identifié des sophismes dedans. Il a donc écrit un article exposant les raisonnements fallacieux qu'il a identifié. En fait l'article de Jeff n'est rien d'autre qu'un cours sur la prudence à avoir envers les idées préconçues et les biais de confirmation…

Il me semble donc voir-là une discrimination à caractère religieux assortie d'une diffamation (par fabrication), de la part de Drew DeVault.

Ce qui est ironique c'est que Jeff mettait en garde précisément contre cette discrimination fondée sur un sophisme, en terminant son article de blog en disant :

> N'ignorez pas ma parole parce que je suis catholique. Ce serait tout aussi offensant et puéril que si je les ignorais, eux, au motif qu'ils sont scientifiques.

Jeff avait rappelé dans son article que la distinction entre foi et science était un sophisme. Drew semble avoir complètement refusé que l'article de Jeff puisse être un exercice de dialectique et un cours de rigueur argumentative, au motif que Jeff soit catholique (exactement ce contre quoi Jeff mettait en garde). Ce refus de ne pas ignorer la parole de Jeff a conduit Drew DeVault a produire une falsification (par altération de citation) qui semble produire une diffamation envers Jeff Geerling, alors qu'en même temps Drew appelle une population (son lectorat) à mettre en œuvre ce qui ressemble à une discrimination de groupe à l'égard de Jeff (*Ne rentrez absolument pas en interaction avec eux*).

Drew DeVault dit « *Don't harass these people! Don't engage with them at all.* », c'est à dire « *N'harcelez pas ces gens, ne rentrez absolument pas en interaction avec eux* ». Il me semble bien que Drew DeVault appelle un groupe à isoler socialement une personne (Jeff) par le biais d'une diffamation formée par fabrication.

Si Drew DeVault était soumis au droit Français, Drew pourrait être poursuivi pour harcèlement, Jeff Geerling pourrait le poursuivre au pénal:

> Toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel le fait est imputé est une diffamation. La publication directe ou par voie de reproduction de cette allégation ou de cette imputation est punissable, même si elle est faite sous forme dubitative ou si elle vise une personne ou un

> corps non expressément nommés, mais dont l'identification est rendue possible par les termes des discours, cris, menaces, écrits ou imprimés, placards ou affiches incriminés.
>
> Toute expression outrageante, termes de mépris ou invective qui ne renferme l'imputation d'aucun fait est une injure.
>
> -- Loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, Article 29
> --
> https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006419790
>
> Le fait de harceler une personne par des propos ou comportements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de vie se traduisant par une altération de sa santé physique ou mentale est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende lorsque ces faits ont causé une incapacité totale de travail inférieure ou égale à huit jours ou n'ont entraîné aucune incapacité de travail.
>
> L'infraction est également constituée :
>
> a) Lorsque ces propos ou comportements sont imposés à une même victime par plusieurs personnes, de manière concertée ou à l'instigation de l'une d'elles, alors même que chacune de ces personnes n'a pas agi de façon répétée ;
>
> -- Article 222-33-2-2 du code pénal
> --
> https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000037289658

Dans le jargon, « objet » signifie ici « intention » ou « but », ou « l'effet que l'acte est sensé produire ». Jeff étant un producteur d'œuvres multimédia nécessitant ordinairement la collaboration avec des développeurs de logiciel libre.

En demandant à son lectorat de ne plus interagir avec Jeff, Drew semble appeler à un harcèlement de groupe (actes isolés dont la répétition est constituée par la multiplicité des acteurs) ayant pour objet de faire obstruction à l'activité professionnelle de Jeff, d'altérer son revenu et donc sa condition de vie. Le code pénal Français prévoit une condamnation même dans le cas où cela ne produit pas en effet une incapacité de travail (l' « objet » est suffisant).

Le citoyen Français qui partagerait cet article de Drew DeVault dans l'intention (« objet » ici) d'encourager à participer à cette ostracisation envers les personnes listées pourrait probablement être poursuivi au pénal à cause (au moins) de ce qui est dit de Jeff Geerling.

--
ce commentaire est sous licence cc by 4 et précédentes

Répondre

### [^] # Re: Choses louches, et il y pourrait y avoir dans cette liste au moins une occurrence de harcèlement avec diffamation par fabrication

Posté par **Krunch** (**courriel**, **site web personnel**) le 10 septembre 2026 à 04:57. Évalué à -1 (+3/-6).

### [^] # Re: Choses louches, et il y pourrait y avoir dans cette liste au moins une occurrence de harcèlement avec diffamation par fabrication

Posté par **Voltairine** le 10 septembre 2026 à 07:43. Évalué à -3 (+3/-8).

### [^] # Re: Choses louches, et il y pourrait y avoir dans cette liste au moins une occurrence de harcèlement avec diffamation par fabrication

Posté par **ǝpɐlƃu∀ nǝıɥʇʇɐW-ǝɹɹǝıd** (**site web personnel**) le 10 septembre 2026 à 08:21. Évalué à 9 (+6/-0). Dernière modification le 10 septembre 2026 à 08:21.

Peut-être que je vous comprend mal, mais votre remarque me fait penser à l'état d'esprit présidant au défunt et peu regretté projet de loi Yadan ʷ par son niveau de nuance. Tel que je comprend ce dernier et un certain nombre d'éclats médiatiques contemporains, pour une partie des gens qui s'exprimaient, critiquer voire ne pas soutenir un certain nombre d'action du gouvernement de l'état d'Israël, relevait d'une pure expression d'anti-sémitisme. Alors que — je l'espère du moins — l'immense majorité des gens conçoivent bien qu'il y a un monde de nuances possibles entre ces positions.
N'est-ce pas ce même type de jugement manichéen que votre commentaire pourrait sembler appliquer au développement du camarade Debesse, ou à ce qu'il prétend nuancer ? Sauriez-vous développer plus amplement votre pensée afin qu'elle soit mieux comprise ?

--
« IRAFURORBREVISESTANIMUMREGEQUINISIPARETIMPERAT » — Odes — Horace

Répondre

### [^] # Re: Choses louches, et il y pourrait y avoir dans cette liste au moins une occurrence de harcèlement avec diffamation par fabrication

Posté par **fearan** le 10 septembre 2026 à 09:14. Évalué à 1 (+1/-3).

> Tel que je comprend ce dernier et un certain nombre d'éclats médiatiques contemporains, pour une partie des gens qui s'exprimaient, critiquer voire ne pas soutenir un certain nombre d'action du gouvernement de l'état d'Israël, relevait d'une pure expression d'anti-sémitisme. Alors que — je l'espère du moins — l'immense majorité des gens conçoivent bien qu'il y a un monde de nuances possibles entre ces positions.

En fait il y'a un monde entre ce que tu espère et ce que les médias français représentent.

Il suffit de voir a quelle vitesse ils ont assimilé un refus de soutien inconditionnel à de l'anti-sémitisme, et on pourra noter que peu d'homme politiques ont été prendre la défense de LFI. On notera d'ailleurs que maintenant le coté inconditionnel, en fait il était pas si inconditionnel, au moins dans les paroles, parce que dans les actes… Mais pas un politique pour s'excuser du traitement qui a été fait à LFI.

On pourra aussi noter la performance de Yadan pour dire que inconditionnel était peut être de trop, mais qui peu de temps après pond sa loi assimilant la critique de l'état d'Israël à de l'antisémitisme.

Je discute avec des gens qui considère que l'état d'Israël n'a pas le choix et que c'est leur seul possibilité de survie, sinon il se ferons envahir et exterminer.

--
Il ne faut pas décorner les boeufs avant d'avoir semé le vent

Répondre

### [^] # Re: Choses louches, et il y pourrait y avoir dans cette liste au moins une occurrence de harcèlement avec diffamation par fabrication

Posté par **Voltairine** le 10 septembre 2026 à 09:17. Évalué à -2 (+2/-6). Dernière modification le 10 septembre 2026 à 09:20.

### [^] # Re: Choses louches, et il y pourrait y avoir dans cette liste au moins une occurrence de harcèlement avec diffamation par fabrication

Posté par **Thomas Debesse** (**site web personnel**, **Mastodon**) le 10 septembre 2026 à 15:10. Évalué à 3 (+0/-0).

Tout le monde a le droit d'être en désaccord, et même de ressentir des émotions et sentiments désagréables comme du malaise, du dégoût, de l'incompréhension ou de la peur face aux positions prétendument ou réellement tenues par les personnes listées par Drew DeVault.

Tu as même le droit de ressentir de tels sentiments devant le fait que je m'efforce d'user de rationalité et de faire appel à des articles de loi pour étudier la recevabilité d'une attaque contre une personne que tu pourrais souhaiter voire être attaquée (ou dont tu penses qu'elle le mérite).

Mais cela ne doit pas permettre le renoncement à l'honnêteté et à la rationalité.

Et cela ne doit pas non-plus servir de prétexte pour préférer à la place :

- le jeu des allégeances (exemple : le premier attaque le second dont le troisième réprouve les paroles, le troisième soutient le premier par principe pour affirmer sa disposition)
- les comportements tribaux (exemple : le troisième désire une attaque contre des personnes, donc accepte toute attaque contre ces personnes même si l'attaque est malhonnête car la victoire du clan passe avant la vérité et/ou la justice)
- l'occulte (« *ce qui est caché* », ça inclut les « *tu vois ce que je veux dire* » et autre constructions où des gens partagent une acceptation en décidant de manière tacite de ne jamais complètement exposer les faits, les causes ou les intentions pour ne jamais prendre le risque de la vérité et/ou de la justice). Ça peut participer à une ignorance vincible.

Pour ceux qui ne sont pas sensibilisés au vocabulaire de la science morale, j'explique brièvement le concept d'ignorance vincible :

La responsabilité morale d'un acte est conditionnée à la connaissance de la moralité de l'acte.
Il est en effet possible d'être moralement innocent d'un acte qu'on a posé parce qu'on ignore l'immoralité de cet acte.
Cette ignorance est soit vincible, soit invincible. En d'autres termes : l'ignorance peut-elle être vaincue ou non (par la connaissance, le raisonnement, etc.) ?
Si l'ignorance est vincible, et que l'on décide intentionnellement de ne pas la vaincre, alors la culpabilité est la même que si l'ignorance était vaincue.
Si l'ignorance est invincible, alors il y a innocence.

Par exemple, s'interdire de regarder les panneaux qui indiquent les limites de vitesse ne produit pas une excuse recevable pour justifier un excès de vitesse, quand bien même la limite de vitesse serait de fait, réellement inconnue.

Dans le présent contexte, se mettre des œillères pour ne pas être indisposé par le fait qu'une attaque personnelle utilise un procédé malhonnête n'excuse jamais la participation à cette attaque personnelle employant ce procédé malhonnête.

Même quand on est convaincu que quelqu'un mérite d'être ostracisé, il faut motiver cette ostracisation de façon honnête. La conviction ne suffit pas.

Certaines ostracisations peuvent même être légales : prison, assignation à résidence, interdiction de certaines fonctions selon le casier judiciaire, ou auprès d'une certaine population (âge, par exemple), etc. Une ostracisation n'est pas nécessairement illégitime, mais cette ostracisation doit être motivée honnêtement. Exprimer ses émotions n'est pas suffisant, fabriquer des citations par altération ne doit pas être recevable.

--
ce commentaire est sous licence cc by 4 et précédentes

Répondre

### [^] # Re: Choses louches, et il y pourrait y avoir dans cette liste au moins une occurrence de harcèlement avec diffamation par fabrication

Posté par **pulkomandy** (**site web personnel**, **Mastodon**) le 10 septembre 2026 à 08:24. Évalué à 0 (+1/-4).

> demandant à son lectorat de ne plus interagir avec Jeff, Drew semble appeler à un harcèlement de groupe (actes isolés dont la répétition est constituée par la multiplicité des acteurs)

un harcèlement dans lequel on n'interagit pas avec la personne harcelée? Après trois pages dwargumentations sur deux points très très précis pour tenter de montrer que c'est de la diffamation en allant chercher des détails de points d'argumentation? Mouais…

Répondre

# Toujours lui

Posté par **David Demelier** (**site web personnel**) le 10 septembre 2026 à 09:11. Évalué à 7 (+7/-2).

J'espère qu'il va se rajouter lui même dans sa liste.

--
AI is a mental disorder

Répondre

# Je commence la liste des gens bizarres à éviter sur linuxfr

Posté par **devnewton** (**site web personnel**) le 10 septembre 2026 à 11:13. Évalué à 4 (+2/-1).

- Dave Newton : fait des posts de mauvais gouts, des blagues pas drôles, encourage la consommation d'alcool à base d'orge et de houblon, adopte des positions proche des islamogauchistes du Wokistan.

--
Ce post est offensant ? Prévenez moi sur https://linuxfr.org/board

Répondre

### [^] # Re: Je commence la liste des gens bizarres à éviter sur linuxfr

Posté par **Dr BG** le 10 septembre 2026 à 13:32. Évalué à 3 (+1/-0).

Moi je réponds pas à ses commentaires. J'invite les autres à faire de même.

Répondre

Envoyer un commentaire

Suivre le flux des commentaires

Note : les commentaires appartiennent à celles et ceux qui les ont postés. Nous n'en sommes pas responsables.

Revenir en haut de page

Derniers commentaires

- Re: Choses louches, …
- Re: Et depuis peu c'…
- Re: Ultra Server Sid…
- Ultra Server Side Re…
- Re: avec les pieds
- Re: avec les pieds
- Rolland Moreno
- Re: Je commence la …
- Re: C'est quoi PISA ?
- Re: Et depuis peu c'…
- Lucidité
- Re: fatigue des IAtol…

Étiquettes (tags) populaires

- intelligence_artificielle
- grands_modèles_de…
- merdification
- hugging_face
- états-unis
- bigtech
- capitalisme_de_surv…
- administration_fran…
- capitalisme
- jihad_butlérien
- fuite_de_données
- startup_nation

Sites amis

- Agenda du Libre
- April
- Éditions D-BookeR
- Éditions Diamond
- Éditions Eyrolles
- Éditions ENI
- En Vente Libre
- Framasoft
- La Quadrature du Net
- Lea-Linux
- Open Source Initiative
- Imprimerie Grafik Plus

À propos de LinuxFr.org

- Mentions légales
- Faire un don
- L'équipe de LinuxFr.…
- Informations sur le s…
- Aide / Foire aux que…
- Suivi des suggestion…
- Wiki du site
- Règles de modération
- Statistiques
- API pour le dévelop…
- Code source du site
- Plan du site